



Paris, le 05 novembre 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

FCO : Accord des autorités italiennes sur le rétablissement des échanges d'animaux à compter du mardi 6 novembre 2007

Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche, avait été informé mercredi 31 octobre par les services du ministère de la santé italien de leur difficulté à appliquer le règlement sanitaire européen permettant le rétablissement des échanges intra communautaires d'animaux provenant des zones réglementées dans le cadre de la Fièvre Catarrhale Ovine. Il avait immédiatement demandé qu'une réunion se tienne au plus tôt avec les autorités italiennes pour trouver une solution à ces difficultés. Cette séance de travail a eu lieu ce jour, à Rome. **Elle permet de reprendre dès demain les échanges d'animaux avec l'Italie.**

Les autorités italiennes ont fait part de leur souhait que soit mis en place dès que possible une vaccination des animaux à l'identique de ce qui est pratiqué aujourd'hui à l'intérieur de la péninsule. Les autorités françaises ont fait connaître leur intention de mettre en place, dans les meilleurs délais possible, cette vaccination et dans cette attente l'Italie considère que les services sanitaires français lui ont apporté les garanties nécessaires de sécurité sanitaire permettant la reprise immédiate des échanges.

Les autorités italiennes saisiront par ailleurs la Commission Européenne pour préciser les différences d'interprétation dans l'application du règlement communautaire.

Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche, se félicite du résultat de cette réunion qui répond à une attente particulièrement forte des éleveurs, soutenue par le Gouvernement français.